



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5867

Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des personnels administratifs et techniques servant dans la police nationale. Ces fonctionnaires, qui relèvent des dispositions générales de la fonction publique, connaissent à nouveau des réductions d'effectifs qui génèrent un blocage des carrières particulièrement pénalisant et démoralisant. Mais la conséquence principale consiste en un transfert de tâches spécifiques sur les personnels actifs à statut spécial car, de plus en plus, les fonctionnaires actifs sont détournés de leurs missions pour occuper des postes administratifs ou techniques ce qui réduit d'autant la présence des policiers dans leurs activités préventives et répressives. Il lui demande quelles mesures il envisage d'adopter pour remédier à cette situation anormale et de surcroît coûteuse.

Texte de la réponse

Reponse. - La réduction des emplois administratifs dans la police nationale a été initiée en 1987. C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 1988, 160 emplois budgétaires ont été supprimés, soit 110 agents de surveillance et 50 commis. En 1989, les suppressions de postes prévues dans la loi de finances ont été réduites à cinquante et une : elles concernent exclusivement des emplois d'agents de surveillance de la police nationale en voie d'extinction et seront donc sans incidence sur le fonctionnement des services. En outre, les recrutements de personnels administratifs, qui avaient été suspendus, vont reprendre à hauteur de 166 emplois. Par ailleurs, des mesures sont mises en œuvre depuis 1985 et d'autres sont prévues à l'effet de réduire au minimum ce qu'il est convenu d'appeler les tâches indues, c'est-à-dire les tâches de nature administrative ou technique dont l'exécution est confiée à des personnels actifs de police alors qu'elles devraient normalement être confiées soit à d'autres catégories d'agents soit à d'autres administrations, soit encore qu'il soit possible de substituer des moyens techniques à des moyens humains. Le développement de la micro-informatique, qui tend à réduire les tâches répétitives, la mise en place d'équipements de vidéo-surveillance dans les bâtiments préfectoraux, hôtels et commissariats de police, le remplacement de certaines gardes statiques par des patrouilles, le transfert aux préfetures de la charge de la délivrance de certains titres de séjour ont permis, en limitant l'importance des prestations à caractère administratif, d'accroître la présence policière sur la voie publique. Celles qui sont à l'étude aujourd'hui iront dans le sens souhaité par les honorables parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5867

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3397